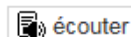


## Plus de 40 % d'aides directes versées

Lamballe - Modifié le 26/03/2016 à 04:01 | Publié le 24/03/2016 à 05:42



La propriétaire Stéphane Mary a dû déboursier 25 135 € TTC pour financer ses travaux de rénovation. Un projet facilité par plusieurs aides, qui ont atteint 44 % du coût total (11 000 €).

Le CDHAT a accompagné la Lamballaise dans ses démarches. Subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) : 8 000 € ; prime du programme « Habiter mieux » : 2 500 € ; subvention de la communauté de communes : 500 €.

Sans oublier que ces travaux permettent d'obtenir un crédit d'impôt. **« En moyenne, les aides représentent 40 à 50 % du coût des travaux. Elles peuvent s'élever jusqu'à 80 % du financement »**, précise Didier Hue, directeur du CDHAT.

Depuis septembre 2014, 34 dossiers ont été déposés pour les travaux d'économie d'énergie et 45 pour des travaux d'adaptation du logement. 440 247 € de subventions ont été mobilisées pour plus d'un million de travaux engagés.

**Le CDHAT** tient des permanences le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h, dans les locaux de Lamballe communauté, rue Saint-Martin. Et aussi le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, de 10 h à 12 h 15, dans les locaux de la communauté de communes de la côte de Penthièvre, à Saint-Alban.

**Infos au tél.** 02 96 01 51 91 ou [www.cdhat.fr](http://www.cdhat.fr)